



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2011**

**BULLETIN N° 150**

76<sup>ème</sup> Année

## TABLE DES MATIERES

	Page
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>ETAT DES PRÉSENTS .....</b>	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT.....</b>	<b>7</b>
<b>ADOPTION DU BULLETIN N° 149 DU 15 JUIN 2011.....</b>	<b>9</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>☐ Délibérations pour acte : .....</b>	<b>9</b>
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-04-09 /05 du 9 avril 2008.....	9
- Compte-rendu des décisions prises par les bureaux des 26 avril et 31 mai 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.....	9
- Compte-rendu d'activité du concessionnaire (crac) 2010 pour la distribution publique d'électricité .....	12
- Compte rendu d'activité du concessionnaire (crac) 2010 pour la distribution publique de gaz .....	12
<b>☐ Délibérations : .....</b>	<b>12</b>
- Décision modificative n°1 au budget principal 201 1.....	12
- Modification de la deliberation c-2011-06-15_08 affectation du résultat de fonctionnement 2010 du budget annexe réseau de chaleur la tour de salvagny .....	13
- Decision modificative n° 1 au budget annexe « res eau de chaleur de la tour de salvagny » .....	14
- Adoption du règlement de service public local de fourniture de gaz naturel pour la concession de distribution publique de gaz sigerly .....	14
- Redevance annuelle de concession electricite r2 dite d'investissement - emission de titres de recettes complementaires a l'encontre d'erdf pour r2 2010 et 2011 .....	15
- Admission en non valeur .....	17
- Modification de la délibération c-2008-04-09/05 relative aux délégations données par le comité au président jusqu'à la fin de son mandat .....	18
- Protocole transactionnel à signer avec les riverains de la chaufferie de sathonay-camp dans le cadre de l'exécution du marché 09.06.....	18
<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>19</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>20</b>

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ</b> <b>IRIGNY, MERCREDI 12 OCTOBRE 2011</b></p>
--

Le mercredi 12 octobre 2011 à 18h45, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 5 octobre 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Centre culturel de Champvillard, salle La Pastorale, chemin de Boutan à Irigny.

**Secrétaire de séance** : Monsieur P. BOSGIRAUD

Nombre de délégués en exercice..... 112  
Nombre de délégués titulaires présents ..... 57  
Nombre de délégués suppléants présents ..... 5  
(remplaçant un délégué titulaire)  
Nombre de pouvoirs ..... 3  
Nombre total de délégués ayant voix délibérative ..... 65

**Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire**

- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp).
- Ch. TOURDES (titulaire de Bron) donne pouvoir à Ch. LABIE (titulaire de Bron).
- G. FRAPPIER (titulaire de St Cyr) donne pouvoir à G. RAY (titulaire de St Cyr).

**Assistent à la réunion :**

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame MOREL, Responsable des services administratifs

Mesdames THORAL, GUICHERD, PASQUIER, RONDIERE, ROSSET, GRANDFORT et Monsieur FLAMMARION services administratifs

Messieurs MOUYON et BAS services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Monsieur DESBOUIS, service concessions

## ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS	A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	e	W. RAMOS	C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	e	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS	E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY	X	B. DIALINAS	C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS	e	A. GUERRIER	A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS	D GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE		J-P. CHONÉ	X	G. BARDENET	X C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON		P. CORET		L. BESSON	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN	E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	e	R. MARTIN	C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX	G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	F. PIRET		B. MERCADER	F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE	H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	e	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN		A. ESCOURROU	e	L. FILLoux	C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON		O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE	L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON	M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	e	S. CROZE	X	G. MICHAUD	B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER	X	A. PIGEON	A. DARTOIS	X
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE	A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	e	R. THOLLET	P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	e	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN	P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD		B.GENTILINI	X	P. LE GALL	G. TRANCHARD	X
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	X	B. CHENANI	D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	X	S. ULRICH		J.B. MICHEL	C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI	J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER	X	G. JEGO	C. COMTE	X
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	e	C. DUBUIS	e	E. DEBARD	C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	X	C. BEN LEMBAREK	J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	e	J-P. CLEMENT	X	Y. GAVALT	D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON	C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL		V. TOUTANT	e	D. YVOREL	Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA	G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE	P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	e	P. BARRELLON	M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU	A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	e R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO	M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON		
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER	e	R. LLUNG	H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	X	E. MESNIER	G. DE BERNARDIS	

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n°149 du 15 juin 2011 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- **Délibérations pour acte :**
  - C-2011-10-12/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C\_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 ;
  - C-2011-10-12/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau les 1<sup>er</sup> et 27 septembre 2011 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C\_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 ;
  - C-2011-10-12/03 • Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2010 pour la distribution publique d'électricité ;
  - C-2011-10-12/04 • Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2010 pour la distribution publique de gaz.
- **Délibérations :**
  - C-2011-10-12/05 • Décision modificative n°1 au budget principal 2011 ;
  - C-2011-10-12/06 • Modification de la délibération C-2011-06-15/08 - Affectation du résultat de fonctionnement 2010 du budget annexe Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny ;
  - C-2011-10-12/07 • Décision modificative n° 1 au budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny " ;
  - C-2011-10-12/08 • Adoption du règlement de service public local de fourniture de gaz naturel pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy ;
  - C-2011-10-12/09 • Redevance annuelle de concession électricité R2 dite d'investissement - Émission de titres de recettes complémentaires à l'encontre d'ERDF pour R2 2010 et 2011 ;
  - C-2011-10-12/10 • Admission en non valeur ;
  - C-2011-10-12/11 • Modification de la délibération C-2008-04-09/05 relative aux délégations données par le Comité au Président jusqu'à la fin de son mandat ;
  - C-2011-10-12/12 • Protocole transactionnel à signer avec les riverains de la chaufferie de Sathonay-Camp dans le cadre de l'exécution du marché 09.06.
- **Questions diverses.**



La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

**M. ABADIE, Président.-** La séance est ouverte.

Je voudrais remercier M. da Passano, Maire d'Irigny, qui nous fait l'amitié d'être parmi nous et de nous prêter cette magnifique salle.

Je vais lui laisser la parole pour nous présenter en quelques mots sa commune. Ensuite il nous laissera, car il a d'autres obligations.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. da PASSANO.**- Merci, cher ami et collègue, puisque nous sommes tous les deux vice-présidents au Grand Lyon.

Mesdames et Messieurs, chers amis, bienvenue à Irigny où je vous avais déjà accueilli voici quelques années. C'est un retour aux sources car c'est un maire d'Irigny qui a créé le SIGERLY : M. Claudius Peymel, en 1935. Il s'est battu de 1931 à 1935 à l'Association des Maires du Rhône pour créer un syndicat de défense des consommateurs et de défense des communes, notamment des petites communes, contre le monopole des grandes compagnies distributrices de l'énergie.

Il a été le premier Président du SIGERLY, et d'ailleurs aujourd'hui à Irigny, une rue porte son nom. Aussi comme nous avons quelques travaux à réaliser dans cette rue, notamment des travaux d'enfouissement, il serait tout de même normal que le SIGERLY fasse un petit geste concernant la rue Claudius Peymel, Fondateur du SIGERLY.

*(Rires). (Applaudissements).*

Ceci étant, je voulais juste vous souhaiter la bienvenue, et vous dire qu'Irigny est une commune très agréable, chef-lieu de canton, qui compte un peu moins de 9 000 habitants et dont le principal problème est d'être répartie en quartiers relativement éloignés les uns des autres, puisque nous avons le centre ici, le quartier d'Yvours, qui est à 3 kilomètres du centre, le quartier des Selettes à 2 kilomètres du centre, et entre ces deux quartiers, il y a 4 kilomètres. Cela forme un triangle, et donc beaucoup de problèmes pour les équipes municipales puisque plus on allonge les voiries et les réseaux, plus cela occasionne de frais dans tous les domaines.

Étant donné que cette commune est répartie en plusieurs quartiers, on se bat énormément pour maintenir la cohésion de la commune, le quartier d'Yvours étant plus proche du centre de Pierre-Bénite que du centre d'Irigny, et le quartier des Selettes plus proche du centre de Vernaison que du centre d'Irigny. Il y a des forces un peu centrifuges que l'on a transformées en forces centripètes, d'abord par des aménagements de voirie divers, et également par une grosse activité en matière associative, sportive, culturelle. Ce centre culturel en est un exemple, c'est un lieu de rassemblement, avec cette salle et à côté le théâtre Le Sémaphore de 370 places, qui a une belle programmation et 1 600 abonnés.

On n'a pas d'autre solution, quand on est une commune un peu divisée en quartiers, que de tout faire pour maintenir la population sur place, et c'est l'un de nos principaux objectifs. Mais je crois qu'aujourd'hui cela se passe plutôt bien.

La deuxième caractéristique d'Irigny, c'est que nous avons décidé voici bien longtemps, avant que les Verts ne nous expliquent que c'était ce qu'il fallait faire (et à l'époque ce n'était pas forcément populaire), de ne pas faire d'extension en tâche d'huile qui était un peu la caractéristique de l'urbanisme à une certaine époque. On avait décidé de maintenir une part de notre territoire communal en zone agricole et en zone verte. Vous les avez devant vous : 350 hectares qui auraient pu être urbanisés dans le temps si mes prédécesseurs avaient laissé faire les choses. Nous avons voulu maintenir ici une agriculture périurbaine, ce qui apparaissait un peu comme ringard voici trente ans, mais qui aujourd'hui apparaît presque comme avant gardiste.

Nous sommes devenus à la mode et le plan PENEP auquel nous avons souscrit est venu conforter cette politique. Beaucoup de terrains sont réservés.

À part cela, nous avons 4 kilomètres de berges du Rhône, que nous avons aménagées avec six autres communes et la Communauté urbaine du Grand Lyon dans le cadre d'un syndicat intercommunal. C'est magnifique. Je vous recommande de venir vous y promener.

Nos deux gros problèmes, en quelques mots :

Le premier, le président en a parlé : nous avons la malchance d'être à la jonction de deux voiries d'État : l'A7 et l'A450. Elles se croisent juste en bas d'Irigny, et vous savez que l'État est assez lent à réagir, alors... J'ai retrouvé des articles datant de 1987, j'étais jeune conseiller général et j'interpellais déjà le préfet du Rhône à ce sujet. On me disait que cela pouvait attendre, mais malheureusement cela attend toujours et cela devient vraiment très difficile pour les habitants de nos communes.

Le deuxième problème, c'est qu'ici on est une commune assez citoyenne, c'est-à-dire que l'on a voulu réserver une partie importante de notre territoire pour des zones d'activités. Mais il n'y a plus de taxe professionnelle pour les communes, uniquement les impôts ménages, etc., et celles qui ont choisi d'accepter des activités industrielles lourdes (ici on a une usine de plus de 1 500 employés), se trouvent un peu pénalisées aujourd'hui. C'est comme cela, c'est la vie, mais restons sereins et optimistes.

Je voudrais vous remercier d'être venus ici, remercier votre président, vous dire que nous sommes très satisfaits des services du SIGERLy. Rien qu'en ce moment, quatre chantiers d'enfouissement sont en cours sur notre commune. Et les représentants de la commune d'Irigny qui sont au premier rang : MM. RONY et BOSGIRAUD titulaires, et MM. ROBIN et SANLAVILLE suppléants - M. SANLAVILLE n'étant pas là pour des petits problèmes de santé- nous représentent bien je le crois.

Nous sommes très heureux de travailler avec le SIGERLy.

Je vous souhaite une bonne soirée de travaux fructueux, et je vais vous quitter pour me rendre à une autre réunion.

Merci d'être venus à Irigny.

**M. ABADIE, Président.**- Merci, Monsieur le Maire.

- Désignation du secrétaire de séance

**M. ABADIE, Président.** - Nous devons désigner un secrétaire de séance.

Parmi les élus d'Irigny présents, M. BOSGIRAUD sera notre secrétaire de séance.

Nous avons des absents excusés.

*(Lecture de la liste des personnes excusées).*

Je vous rappelle la date du prochain comité : le 7 décembre 2011 à Dardilly. Le lieu exact vous sera communiqué en temps voulu.

## COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

**M. ABADIE, Président.**- Je vais vous donner lecture du compte rendu d'activité. Il est assez important.

- Le Bureau Statutaire s'est réuni les 1<sup>er</sup> et 27 septembre 2011.
- Le Bureau restreint s'est réuni les 6, 13, 20 et 27 septembre et les 4 et 11 octobre 2011.
- 6 septembre 2011 : Rencontre avec Monsieur NADAL d'ERDF ;
- 6 septembre 2011 : Rencontre avec COFELY pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;

Je suis désolé, le sujet de la chaufferie de Sathonay-Camp va revenir souvent puisque quelques petites problématiques se posent, et donc de nombreuses rencontres ont eu lieu avec plusieurs personnes, y compris les instances.

- 12 septembre 2011 : Rencontre avec COFELY pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 14 septembre 2011 : Rencontre avec les riverains pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 20 septembre 2011 : Enquête de satisfaction de GrDF ;
- 20 septembre 2011 : Entretien de recrutement pour le service Éclairage public ;
- 23 septembre 2011 : Comité de pilotage pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 26 septembre 2011 : Réunion avec le Préfet pour Sathonay-Camp ;
- 26 septembre 2011 : Réunion avec le Grand Lyon pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 27 septembre 2011 : Réunion avec GrDF à propos du Centre d'appel à distance ;
- 28 septembre 2011 : Entretien de recrutement pour le service Énergies ;
- 3 octobre 2011 : Réunion CDCI avec l'association des maires du Rhône ;

La CDCI est la commission départementale de coopération intercommunale qui travaille actuellement sur la réorganisation territoriale.

Une prochaine réunion aura lieu bientôt avec le préfet.

- 4 octobre 2011 : Rencontre avec les responsables de services ;
- 4 octobre 2011 : Comité de pilotage pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 5 octobre 2011 : Rencontre en Préfecture pour la chaufferie de Sathonay-Camp, avec Madame DOLLONAY ;
- 7 octobre 2011 : Rendez-vous avec Thierry PHILIP ;
- 10 octobre 2011 : Rencontre avec COFELY pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 10 octobre 2011 : Rencontre avec le Grand Lyon pour la chaufferie de Sathonay-Camp ;
- 11 octobre 2011 : Mise en lumière de Sathonay-Camp, allée Reigue ;
- 12 octobre 2011 : Rencontre avec la DDT pour le permis de construire de la chaufferie de Sathonay-Camp.

Voilà pour l'ensemble des réunions que j'ai eu l'occasion de présider ou auxquelles j'étais présent.



## ADOPTION DU BULLETIN N°149 DU 15 JUIN 2011

**M. ABADIE, Président.-** Adoption du dernier compte rendu de notre comité n°149 du 15 juin 2011. Avez-vous des observations à formuler ? Pas d'observation.  
Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Il est donc adopté à l'unanimité.

**\* Le bulletin n°149 du 15/06/2011 est adopté à l'unanimité.**

## AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

### Délibérations pour acte :

**M. ABADIE, Président.-** Je vais vous donner lecture de l'ensemble des décisions qui ont été prises, soit par moi-même, soit par le Bureau.

C-2011-10-12/01

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C\_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*Confère délibération page 20.*

C-2011-10-12/02

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LES BUREAUX DES 26 AVRIL ET 31 MAI 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C\_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confère délibération page 21.*

**M. ABADIE, Président.-** (*Lecture des décisions prises par le Bureau : B-2011-09-01/01. B-2011-09-01/02. B-2011-09-01/03. B-2011-09-27/01. B-2011-09-27/02. B-2011-09-27/03. B-2011-09-27/04. B-2011-09-27/05. B-2011-09-27/07. B-2011-09-27/08).*

*B-2011-09-27/06 : une convention cadre a été signée avec le Grand Lyon, d'où l'annulation de cette convention.*

Je vous demande de prendre acte de l'ensemble de ces décisions.

**M. DEGUELDRE.-** Pour le compte-rendu d'activité des concessionnaires, avant de passer à la lecture de la délibération, je vais demander à notre responsable des concessions, M. Alain Desbouis, de nous faire le commentaire des transparents qu'il a préparés.

**M. DESBOUIS.-** Bonjour à toutes et à tous.

Le compte-rendu d'activité des concessionnaires a été présenté le 5 juillet 2011 au bureau restreint. Il a été présenté par le Directeur territorial Lyon Métropole ERDF pour la partie

distribution et par une personne d'EDF en charge des tarifs réglementés électricité pour la partie fourniture.

Nous avons fait état d'un certain nombre d'anomalies, auprès du distributeur notamment, et ERDF a procédé aux corrections et tirages nécessaires. Nous avons demandé à faire compléter des informations immédiatement, ils ont pu faire des retirages du CRAC.

Les principales observations qui ont été faites à ERDF et EDF sont les suivantes :

- Un nouvel indicateur concernant la variation du taux de satisfaction de raccordement pour les clients inférieurs à 36 kVA. Nous n'avons pas de référence pour ce nouvel indicateur par rapport à l'année précédente, donc nous avons demandé à ERDF de reconstituer un indicateur sur 2009 pour pouvoir faire la comparaison.

- Nous avons fait état du manque d'information d'ERDF à propos des coupures pour travaux programmés, sans information des clients. À part les malades à haut risque vital et les médecins qui sont encore prioritaires et sont prévenus par courrier. Sinon, le reste des usagers est prévenu par la municipalité sur un avis envoyé par ERDF à chaque municipalité, qui doit l'afficher en mairie. C'est maintenant le seul moyen pour un usager d'être prévenu d'une coupure.

Nous avons d'ailleurs fait un courrier à l'ensemble des communes et nous avons écrit à ERDF pour lui faire part de notre mécontentement. Ils sont en train de mettre en place une expérimentation sur deux communes, Caluire et Saint Symphorien d'Ozon, dans lesquelles on pourra prévenir l'utilisateur par mail pourvu qu'il ait déclaré auparavant à ERDF qu'il voulait être prévenu.

Nous aurons également un test avec l'envoi de SMS sur un téléphone GSM.

C'est en expérimentation et cela devrait être effectif et généralisé à l'ensemble du SIGERLy au deuxième semestre 2011.

- ERDF refuse depuis l'année 2010 de prendre en compte certaines dépenses d'investissement, notamment sur les travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités et aménageurs non-membres du SIGERLy : le Grand Lyon, le SYTRAL, la SERL.

M. Abadie avait demandé la prise en compte d'une règle convenue avec la présidente du directoire d'ERDF, il vous en parlera tout à l'heure puisqu'une délibération va porter justement sur la redevance d'investissement R2.

- Nous voulions également vous informer de la nouveauté pour la R2 2011 qui consiste au refus par ERDF de prendre en compte les dépenses liées à l'achat de fournitures pour des illuminations. Tous les ans nous vous demandions l'état de fournitures d'illuminations pour les fêtes de fin d'année et pour les mises en lumière architecturale, éventuellement une mairie, un monument ou tout autre bâtiment.

- Nous avons eu une réforme sur l'évolution du plan de tension décidé par ERDF, et la révision de certains paramètres. Notamment, les températures basses de référence ont été changées parce que c'était un modèle assez ancien qui datait de plusieurs dizaines d'années.

Les profils de puissance des consommateurs basse tension ont été eux aussi révisés, avec des mesures pour le réglage de la tension sur les postes sources directement, pour augmenter la tension au niveau du poste source et des transformateurs de distribution. Ce qui permet d'augmenter la tension et de diminuer un peu les chutes de tension à l'extrémité des réseaux. Sachant que le résultat de cette modification a conduit à une division par trois du nombre de clients mal alimentés, ce qui est énorme.

Derrière, cela veut dire qu'il y aura sûrement moins besoin de financements pour renforcer les réseaux de distribution, donc moins de dotation du FACE pour réaliser ces opérations. Et nous leur avons indiqué que nous resterions très vigilants pour voir si nous n'avons pas plus de clients mal alimentés que ce qu'ils prévoient.

- Ensuite, la partie investissement de Linky, toute l'expérimentation qui a eu lieu sur les 11 communes du territoire du SIGERLy, figurait dans la partie investissement d'ERDF. C'était apparemment mélangé avec les travaux d'ERDF sur le réseau de distribution. Nous leur avons

demandé de découpler cette somme pour savoir à quoi cela correspondait exactement au niveau investissement pour l'expérimentation Linky.

- Un complément par rapport au manque d'information d'ERDF : lors de la prochaine commission consultative des services publics locaux, qui aura normalement lieu en février prochain, nous voulions parler de ce problème auprès des associations de consommateurs, pour voir si cela posait vraiment un problème que les usagers ne soient pas informés systématiquement des coupures travaux, comme auparavant.

- Pour la partie CRAC gaz 2010, elle a été présentée par le Directeur territorial de Lyon Métropole.

Par contre, là nous n'avons pas la partie fourniture, parce qu'elle ne figure pas dans le contrat de concession, mais nous verrons tout à l'heure que nous allons réussir à intégrer le fournisseur pour les tarifs réglementés, donc GDF Suez. Nous vous proposerons une délibération sur un règlement de service public local pour la fourniture de gaz.

Là aussi nous avons eu un certain nombre d'anomalies sur le CRAC, que nous avons fait rectifier au distributeur, qui a fait les retirages ensuite et que nous vous transmettrons prochainement par courrier.

Les principales observations faites à GrDF :

- Une observation qui datait déjà de l'année passée : nous leur avons demandé quel était l'âge du réseau avec précision, à l'origine de la signature du contrat pour le gaz qui date de 1994. Nous n'avons pas ces éléments, donc nous insistons une seconde fois pour les obtenir. Je pense que cela doit être dans des archives, quelque part, mais qu'ils ne veulent pas nous les trouver...

- Nous leur avons demandé de détailler le bilan financier des PGR, la procédure gaz renforcée qui est mise en place par les pompiers et par GrDF en cas de fuite sur les réseaux de distribution. Un certain nombre d'interventions ont eu lieu en 2010 et nous voulions en avoir le détail financier.

- Nous souhaitons connaître l'évolution des ratios nationaux en matière de quantité d'énergie acheminée afin de pouvoir situer la concession SIGERLy par rapport au niveau national.

- Nous avons également demandé les raisons d'une augmentation de 10 % sur la valeur de remplacement des réseaux. GrDF nous a précisé que c'était une revalorisation sur la partie branchement de la valeur de remplacement.

- Disposer du détail des charges calculées, notamment de la part des provisions pour renouvellement, ceci pour la partie comptable.

- Nous avons fait la démonstration, lors de la présentation du CRAC, que la concession SIGERLy est une concession plutôt rentable pour le concessionnaire. Elle dégage un excédent d'un peu plus de 7 M€, qui contribue à la péréquation nationale. Une contribution d'équilibre est reversée à GrDF au niveau national.

**M. ABADIE** a suggéré qu'une partie de cet excédent, plutôt que de retourner au national, puisse être disponible pour contribuer à l'amélioration du ratio B/I qui décide de la faisabilité d'une extension ou pas. Visiblement GrDF ne semble pas tellement d'accord sur cette idée.

- Nous nous sommes aperçus que certaines conduites polyéthylène de gaz étaient abandonnées. Ce sont des conduites assez récentes puisque c'est le matériau le plus couramment employé désormais. Des canalisations de 1998 sont abandonnées. Nous aurons des réponses prochainement sur ce point-là.

Voilà pour la partie GrDF.

Je rends la parole.

**M. DEGUELDRE.**- Merci, Monsieur DESBOUIS, pour cette présentation de vos tableaux.

Je vais vous lire les deux délibérations, qui n'appellent pas de vote puisqu'il s'agit simplement de prendre acte.

*(Lecture des délibérations).*

C-2011-10-12/03

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2010  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

*Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

*Confère délibération page 22*

C-2011-10-12/04

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2010  
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

*Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

*Confère délibération page 23*

**M. ABADIE, Président.**- Je voudrais juste faire deux commentaires assez rapides.

Premier commentaire, remercier l'ensemble du service Concessions pour le travail remarquable effectué, un travail un peu "caché" puisque ce n'est pas vous qui le voyez, c'est un travail en direct avec ERDF et GrDF. Ce n'est pas facile, on demande des renseignements, on a des difficultés à les obtenir, on est obligés de relancer, etc.

C'est vrai que pour ERDF, on comprend très bien qu'au niveau national, les finances ne sont plus là et donc qu'ils essayent de grappiller par tous les moyens. Nous l'avons vu, c'est par exemple la problématique de l'information en cas de coupure. Pour donner un ordre d'idée, je crois que ce sont 2 M€ économisés, mais toujours au détriment de nous et du particulier.

Donc nous nous battons régulièrement là-dessus et nous avons vraiment du mal, surtout avec ERDF. C'est le point d'achoppement que nous avons. Nous avons de grosses difficultés.

GrDF, je dirai que cela marche un peu mieux. Nous faisons des demandes, nous arrivons à obtenir les réponses, cela demande un peu plus d'efforts mais nous y arrivons.

Donc merci pour tout le service que vous rendez.

Je crois que vous pouvez les applaudir.

*(Applaudissements).*

**☐ Délibérations :**

**M. ABADIE, Président.**- Maintenant nous passons aux décisions modificatives, qui concernent aussi bien le budget principal que les budgets annexes.

C-2011-10-12/05

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2011**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 24*

**M. DEVINAZ.**- Je vous prie de bien vouloir décider au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du Budget principal, l'inscription en prévision des crédits suivants en DM n°1 :

Dépenses de fonctionnement :

- 217 350 € pour l'achat de matériels pour le câblage des télécoms dans le cadre de la dissimulation des réseaux.

- Nous avons deux prêts d'équilibre pour les dépenses d'investissement, et aujourd'hui les banques nous font payer des commissions pour leur engagement : 8 650 €.

Recettes de fonctionnement :

- 10 000 € correspondent à la maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public à nos frais.

- 8 000 € venant du SYDER par rapport à la commune de Quincieux.

- 2 500 € de subvention de l'ADEME.

- 200 000 € de redevance R2. On a un petit désaccord sur la façon dont on calcule l'assiette. Nous avons été conduits à les enlever et aujourd'hui nous sommes amenés à les remettre.

- 5 500 € correspondent à des remboursements de tiers pour des sinistres liés à l'éclairage public.

Pour la section d'investissement, je vous laisse découvrir les chiffres, il s'agit surtout des opérations sous mandat pour lesquelles on retrouve les mêmes chiffres en recette :

Section de fonctionnement : vous avez le détail, j'ai essayé de vous indiquer à quoi correspondaient les sommes dans les décisions modificatives.

Section d'investissement : le tableau vous redonne les prévisions budgétaires que l'on a votées, la décision modificative proposée à votre vote et la somme des deux, de façon à avoir tous le même tableau de bord.

Avant de passer au vote, y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? Non ?

**M. ABADIE, Président.**- Je tiens à remercier M. Devinaz, qui y a mis du cœur. Les finances, ce n'est jamais évident, c'est une somme de chiffres, et je le remercie parce qu'il prend le temps de rencontrer les services des finances et de demander des explications sur l'ensemble des lignes.

C'est vrai que l'on vous met beaucoup de chiffres, on ne peut pas vous mettre à quoi cela correspond chaque fois car cela ferait des tableaux énormes, mais dans les explications, il nous indique pourquoi ces sommes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, et comment elles sont affectées.

Je le remercie parce que c'est un travail un peu fastidieux quelquefois mais nécessaire. Merci.

**M. DEVINAZ.**- Merci, Monsieur le Président.

Je demande aux membres du comité d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget principal 2011 du SIGERLY. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**\* La DM n°1 au budget principal est adoptée à l'unanimité.**

C-2011-10-12/06

<p style="text-align: center;"><b>MODIFICATION DE LA DELIBERATION C-2011-06-15_08 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR LA TOUR DE SALVAGNY</b></p>
---

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 28.*

**M. DEVINAZ.**- Je vous laisse découvrir les chiffres. Il faut porter votre attention sur les deux dernières lignes du tableau. Cette modification est liée au fait que l'OPAC du département du Rhône nous a fait don d'un terrain pour 1 € symbolique. Ce terrain nécessite d'être valorisé, ce qui représente une valeur en euros, et il a engendré des frais de notaire pour 1 164,48 €, qu'il convient de prendre en compte. La modification proposée dans cette délibération correspond à la prise en compte de ces frais de notaire.

Y a-t-il des demandes de précision ?

Après constatation de ces résultats, je demande au comité de procéder à la modification:

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**\* La délibération est adoptée à l'unanimité.**

C-2011-10-12/07

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE  
« RESEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 29.*

**M. DEVINAZ.**- Cette délibération découle de ce que nous venons de décider.

Vous avez une modification dans la section d'exploitation qui correspond aux 1 164,48 €.

Et il n'y a pas que cela dans la Décision Modificative, il faut aller en section d'investissement, où vous voyez dans la délibération apparaître en gras la somme de 23 400 €, qui correspond à la valorisation du terrain dont on nous a fait don.

Vous voyez apparaître les frais de notaire, et 15 700 €, qui sont en fait des travaux de raccordement d'un promoteur à qui on va livrer de la chaleur en 2012.

Y a-t-il des demandes de précision ?

Je demande aux membres du comité d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe réseau de chaleur La Tour de Salvagny 2011. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**\* La délibération est adoptée à l'unanimité.**

C-2011-10-12/08

**ADOPTION DU RÉGLEMENT DE SERVICE PUBLIC LOCAL DE FOURNITURE DE GAZ  
NATUREL POUR LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SIGERLY**

*Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

*Confère délibération page 32.*

**M. ABADIE, Président.**- Je donne la parole à M. Degueldre.

**M. DEGUELDRE.**- C'est le résultat de la manœuvre qui va nous permettre d'accueillir dans les prochaines présentations du compte rendu du concessionnaire, le fournisseur de molécules, qui participera au compte rendu annuel.

(Lecture du projet de délibération).

Y a-t-il des demandes d'explication sur cette délibération ?

**M. ABADIE, Président.**- Peut-être faut-il rappeler le parallélisme avec l'électricité, puisque les fournisseurs participaient au compte rendu des CRAC, alors que pour le gaz ce n'était pas le cas, parce que ce n'était pas écrit dans le contrat de concession. D'où la mise en place de ce processus.

**M. DESBOUIS.**- Je voudrais compléter. En fait, cela correspond aux conditions générales de vente que l'on a également dans le cahier des charges pour l'électricité. C'est quasiment le même article. Il sera rattaché au contrat de concession, mais il faudra sûrement passer un avenant prochainement avec GrDF sur ce sujet-là, comme il faudra en passer également sur l'électricité.

**M. DEGUELDRE.-** Dans le cadre de la discussion quinquennale.

**M. DESBOUIS.-** Tout à fait. Dans le cadre de la discussion quinquennale que l'on doit avoir avec le distributeur sur les possibilités d'améliorer le service public et de discuter sur les évolutions de la concession depuis l'origine du contrat.

**M. DEGUELDRE.-** Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

**\* La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. ABADIE, Président.-** Le dossier suivant concerne les redevances annuelles de concession électricité : R2.

Avant de redonner la parole à M. Roger Degueldre, je rappelle le souci que nous avons avec ERDF, qui n'accepte pas le montant des redevances que nous avons réclamées. M. Degueldre va vous expliquer les procédures que nous avons enclenchées.

Vous verrez une autre délibération un peu plus loin : je vais vous demander une modification pour m'aider à poursuivre ERDF en justice. Nous allons certainement aller au tribunal administratif, mon souhait est que vous m'autorisiez à les mettre au tribunal administratif pour essayer d'obtenir gain de cause.

Les paroles, c'est bien, on a pu voir, je ne sais pas si tout le monde a eu le compte-rendu, tous les courriers qui ont été faits, on se rend compte que l'on se renvoie la balle chaque fois.

Nous venons de recevoir un dernier courrier où Mme Bellon me dit : « J'ai bien entendu ce que vous m'avez dit, mais ce n'est pas possible de le faire », alors que quand je suis monté à Paris, ce n'était pas tout à fait les mêmes choses qu'elle m'avait dites. On va donc écrire de nouveau.

Je pense qu'il faut être un peu plus ferme et ne pas hésiter à aller au tribunal, mais il faut que vous me donniez la possibilité de pouvoir défendre nos intérêts au tribunal.

**M. DEGUELDRE.-** Projet de délibération redevance annuelle de concession électricité R2 dite d'investissement – Émission de titres de recettes complémentaires à l'encontre d'ERDF pour R2 2010 et 2011.

(Lecture du projet de délibération).

C-2011-10-12/09

<p style="text-align: center;"><b>REDEVANCE ANNUELLE DE CONCESSION ELECTRICITE R2 DITE D'INVESTISSEMENT - EMISSION DE TITRES DE RECETTES COMPLEMENTAIRES A L'ENCONTRE D'ERDF POUR R2 2010 ET 2011</b></p>
---

*Rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

*Confère délibération page 32.*

**M. ABADIE, Président.-** Vous voyez que l'on entre dans une procédure. Je ne reviens pas sur le détail, c'est bien expliqué : on a retiré le titre de recettes que l'on avait envoyé parce qu'on a senti qu'il y aurait certainement un débat juridique et on voulait être serein juridiquement. On a donc retiré notre titre de recettes.

On va d'abord demander à la commission de conciliation de la FNCCR d'essayer de trouver un compromis.

S'il n'y a pas de compromis, à ce moment-là nous émettrons notre titre de recettes et nous irons certainement au tribunal administratif pour savoir qui a raison.

Je voudrais expliquer deux choses :

Premier point, quand on change les règles du jeu, ce n'est pas de façon unilatérale. Je rappelle qu'il y a un contrat de concession signé par deux partenaires, et à mon avis les deux partenaires doivent se rencontrer avant de décider quoi faire.

Là on nous met devant le fait accompli, on nous dit : « Maintenant on n'a plus d'argent, donc on va faire comme cela ». Je rappelle qu'avant ils payaient sur la base de ce qui était prévu au contrat, et là ils le remettent en cause parce que certaines choses ne sont pas très claires.

Deuxième point, je rappelle que nous répercutons presque en totalité la redevance R2 investissement aux communes, c'est un choix délibéré du syndicat, sur le coût des travaux d'enfouissement. L'ensemble des communes en bénéficie.

La redevance est payée à n-2. Cela veut dire qu'aujourd'hui on fait bénéficier aux communes de redevance que l'on touchera dans deux ans.

Donc on est perdant parce qu'on a fait bénéficier aux communes d'une diminution basée sur ces tableaux, et aujourd'hui on nous dit : « On ne vous donnera pas cet argent ».

Il y a deux solutions, soit je dis aux communes : « Concernant le montant des travaux d'enfouissement au mètre carré, nous allons être obligés de changer la règle et vous allez me rembourser parce qu'ils ne veulent plus me payer ». Si je vous dis cela, vous allez crier que ce n'est pas normal.

J'avais demandé que dans un premier temps, on respecte au moins la règle. C'est-à-dire : on change la donne, dont acte, et nous allons voir comment nous pouvons nous arranger, mais cette règle ne s'appliquera que dans deux ans, puisque la redevance est n-2.

Ils ne veulent pas en entendre parler. Nous allons donc essayer de trouver un compromis. J'espère au moins que sur les deux années à venir, ils nous paieront. Qu'après la règle change, si on est les moins forts, il faudra l'accepter. À nous de savoir comment on répercutera les redevances plus faibles sur les communes.

Voilà en gros. J'ai été synthétique. Est-ce clair ? Vous avez compris ce que j'ai voulu vous dire ? Avez-vous des questions ?

**M. FARAMIN (Dardilly).**- Qu'est-ce qui se passe vis-à-vis des autres syndicats ?

**M. ABADIE, Président.**- Ils font la même démarche. On va d'ailleurs se retrouver vendredi pour en discuter.

C'est vrai qu'ils ont essayé de nous diviser. Quand j'étais monté à Paris, Mme Bellon s'était engagée à venir nous rencontrer tous ensemble. Mais ils jouent la division. C'est-à-dire qu'ils nous rencontrent individuellement, chaque responsable de concession vient nous voir, et on négocie. On dit : « Sur l'article 8, on fait cela. Sur la R2, on va s'arranger ». Mais le principe de la R2, c'est de ne pas prendre en compte tout ce que l'on vous a dit : les illuminations, tout ce qui est fait en maîtrise d'ouvrage, etc. Pour l'article 8, c'est une baisse systématique sur deux ans : 15 % cette année, 15 % l'année prochaine.

Ils sont en train de nous "tondre", on ne peut pas accepter sans arrêt. D'où l'idée de faire un peu de forcing. Peut-être que l'on ne gagnera pas, mais peut-être aussi que l'on gagnera.

D'autres questions ?

**M. MILLET (Vénissieux).**- Juste un commentaire, que vous supposez j'imagine : il faut tout de même noter sur cette question du R2 de l'article 8.

**M. ABADIE, Président.**- C'est un montant important.

**M. MILLET (Vénissieux).**- De ce que l'on a vu tout à l'heure sur le CRAC, il y a tout un tas d'éléments qui nous révèlent les conséquences du choix de la réglementation qui a été fait et dans lequel on se trouve aujourd'hui. Évidemment, ce terrible monopole qui était un service public, qui assurait la péréquation d'un certain nombre de choses et répondait à des objectifs de politique publique, on se rend compte aujourd'hui qu'il avait bien des avantages et que de plus en plus on sera dans une logique de marché dans lequel les gros et les petits vont tenter de défendre leurs



intérêts, et bien évidemment, les gros les défendront plus facilement que les petits. C'est la règle de tout marché.

**M. ABADIE, Président.-** Merci pour ce commentaire.

Pas d'autre commentaire ?

On vous fait voter. Êtes-vous d'accord sur le principe :

- 1) de m'autoriser à saisir la commission de conciliation,
- 2) de mettre en place les titres si on n'est pas arrivé à une entente.

Qui est contre ? Personne. Des abstentions ? Personne.

**\* La délibération est adoptée à l'unanimité.**

C-2011-10-12/10

<b>ADMISSION EN NON VALEUR</b>
--------------------------------

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 34.*

**M. DEVINAZ.-** Mes chers collègues, il y a eu un sinistre d'éclairage public sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or, et le 3 octobre 2008, notre syndicat a émis un titre de recettes à l'encontre de la société d'assurances dont le nom figure dans notre délibération.

Cette société d'assurances a été cédée, elle n'est plus au registre du commerce des sociétés. En conséquence le comptable n'a pu recouvrer le titre.

Conformément à sa demande du 23 septembre 2011, il convient d'admettre en non-valeur le titre correspondant.

Avant de passer au vote, je vais peut-être donner la parole à M. Rodriguez, puisque nous avons eu une petite discussion pour ne pas nous retrouver demain dans les mêmes difficultés.

**M. RODRIGUEZ.-** Nous avons étudié le problème avec le service éclairage public, et plutôt que d'émettre des titres de recouvrement auprès de sociétés d'assurances, il vaut mieux le faire directement auprès du tiers responsable en son nom propre, avec la notification d'assurance bien sûr, que le titre ne soit pas fait à l'assurance mais à la personne, de façon à pouvoir lui demander réparation des frais.

À l'avenir, on emploiera plutôt cette méthode pour éviter ce genre d'incident. Ceci dit, au niveau des récupérations de frais par rapport au sinistre, on s'améliore de mois en mois puisqu'on arrive à récupérer une grosse partie de la casse du matériel qui est due aux tiers.

Et je rappelle que dans vos communes, quand il y a un accident sur l'éclairage public, tout renseignement que vous pouvez avoir sur l'auteur des faits est utile, même pour du vandalisme pur, passez bien les données au chargé d'affaires du SIGERLy, aux agents de la collectivité, parce qu'autrement c'est votre budget qui le paye. Donc tout renseignement qui nous permet d'avoir recours auprès de tiers, c'est de l'argent qui ne sort pas de la poche de vos contribuables.

**M. DEVINAZ.-** Je vous propose de passer au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci.

**\* La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION C-2008-04-09/05  
RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE COMITÉ AU PRÉSIDENT  
JUSQU'À LA FIN DE SON MANDAT**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confère délibération page 34.*

**M. ABADIE, Président.**- Une modification d'une délibération de début de mandat relative aux délégations données à moi-même jusqu'à la fin du mandat, pour tenir compte des modifications du Code Général des Collectivités Territoriales.

On vous demande de m'autoriser à modifier la délibération initiale.

Et d'autoriser le directeur général des services à me représenter dans ces instances.

Des questions ?

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Abstention ?

**\* La délibération est adoptée.**

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL À SIGNER AVEC LES RIVERAINS  
DE LA CHAUFFERIE DE SATHONAY-CAMP  
DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ 09.06**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

*Confère délibération page 35.*

**M. ABADIE, Président.**- Je laisse la parole à M. Devinaz.

**M. DEVINAZ.**- Des travaux de terrassement et une berloise viennent d'être réalisés. Ces derniers ont causé des dommages matériels, certes mineurs, à des riverains, et ceux-ci demandent réparation.

La solution retenue pour indemniser ces riverains est la signature d'un protocole d'accord, c'est-à-dire un mode alternatif de règlement des conflits nommé « transaction » au visa de l'article 2044 du Code civil.

**M. ABADIE, Président.**- Pour que ce soit clair, lorsque nous avons fait les travaux préparatoires pour l'installation de la chaufferie et sur le terrain, il y a eu la mise en place d'une berloise, la réalisation de compactage des sols, etc. Des vibrations ont été occasionnées par les rouleaux compresseurs. À côté, il y a des maisons en pisé avec des planchers en bois. Cela a vibré chez eux pendant trois semaines, et ils sont venus me voir en disant : « Que se passe-t-il ? »

Je suis allé voir, et en effet, chez l'un j'ai pu constater un carreau blanc cassé au-dessus d'un WC. La personne m'a dit qu'il était déjà cassé mais qu'il s'est cassé de nouveau à cause des vibrations. (*Rires*). Il y avait des microfissures également. On a fait faire un constat d'huissier, et on a décidé de faire un protocole transactionnel pour boucher la fente, remplacer le carreau, etc.

Pour vous donner un autre exemple, quelqu'un m'a dit : « mon plancher bouge », il se trouve que cela a été mal fait. Un collègue maçon a vérifié. Cela ne peut pas être pris en compte.

Ce sont des petits désordres mais je ne peux pas signer de transaction puisque je ne suis pas habilité à le faire. Donc on demande au syndicat la possibilité de pouvoir faire ce protocole d'accord transactionnel.

Je vous conseille, quand vous provoquez des vibrations dans vos communes, de prendre toutes les dispositions. D'ailleurs, c'est ce que l'on va faire lorsque le permis sera accordé d'ici la fin de l'année, il y aura un constat. Avant de démarrer les travaux, on fera un référé de constat, un peu comme le font les procédures privées lorsque maintenant on construit. Il y a tellement de problématiques avec les riverains que l'on est obligé de faire ce référé de constat pour vérifier qu'il y a bien une fente, qu'elle fait 2 centimètres, 3 millimètres, etc. C'est la procédure que l'on va entamer avant la réalisation de la chaufferie pour éviter d'autres désagréments.

Des questions ?

**M. DEVINAZ.-** Je mets aux voix.

**M. ABADIE, Président.-** Je ne participe pas au vote.

**M. DEVINAZ.-** Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne Qui s'abstient ? Personne

**\* La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Merci de votre vote.

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune

**M. ABADIE, Président.-** Nous sommes arrivés au bout de ce comité. Merci à tous.  
(La séance est levée à 20 h 00)

## DÉLIBÉRATIONS

C-2011-10-12/01

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C\_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du comité du 15 juin 2011 :

- ☞ **Contrat d'impression** : Signature le 24 août 2011 d'un contrat impression numérique auprès de Rex Rotary, afin d'équiper le second étage du SIGERLy d'un photocopieur, et comprenant la maintenance de l'ensemble du parc.
- ☞ **Contrat portant mandat de vente** : Signature d'un mandat semi exclusif de vente des locaux situés 2/4 Petite rue de la Rize, avec BNP Paribas le 30 août 2011.
- ☞ **MAPA** : Signature le 22 juillet 2011 du marché n°11.03, relatif à l'achat de Gaz pour la chaufferie centrale de la commune de Sathonay Camp, avec EDF pour un montant de 90 800 € HT sur 2 ans.
- ☞ **MAPA** : Signature le 9 septembre 2011 du marché n°11.04 pour le raccordement d'un bâtiment à La Tour de Salvagny, avec SOBECA, pour un montant de 15 668,30 € HT.
- ☞ **MAPA** : Signature le 8 septembre, du marché n°11.05, relatif à la maintenance du système de communication du SIGERLy, avec SYBORD pour un montant de 4 710 € HT pour 3 ans, soit 1 570 € HT annuels.
- ☞ **MAPA** : Signature le 21 septembre, du marché n°11.06, relatif à la fourniture d'interrupteurs mobiles de programmation des illuminations festives pour les communes ayant transféré la compétence éclairage public avec BH Technologies, pour un montant maximum de 50 000 € HT sur un an.
- ☞ **Arrêté n° 2011-07-28-F-002 du 31 août 2011**  
Emprunt de 4 000 000 € multi-phases (1<sup>ère</sup> phase à taux fixe pendant 5 ans, 2<sup>ème</sup> phase pendant 10 ans au choix entre taux fixe ou taux variable), auprès de DEXIA, destiné à financer les équipements 2011 du budget principal.
- ☞ **Arrêté n° 2011-07-28-F-003 du 31 août 2011**  
Emprunt de 2 650 000 € multi-phases (1<sup>ère</sup> phase à taux fixe pendant 5 ans, 2<sup>ème</sup> phase pendant 10 ans au choix entre taux fixe ou taux variable), auprès de la CAISSE D'EPARGNE, destiné à financer les équipements 2011 du budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

### Le Comité syndical

- PREND ACTE de cette décision prise en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C\_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 20/10/2011

Date d'affichage : 20/10/2011



C-2011-10-12/02

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LES BUREAUX DES 1<sup>ER</sup> ET 27 SEPTEMBRE 2011 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C\_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors des séances des 1<sup>er</sup> et 27 septembre 2011, en application de la délibération n° C\_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
B-2011-09-01/01	Marché de travaux 09.06 : études, réalisation et exploitation d'une chaufferie bois à Sathonay-Camp - Rectification de la délibération B_2010-10-26/01 du 26 octobre 2010.
B-2011-09-01/02	Avenant n° 1 au marché de travaux 09-06 : études, réalisation et exploitation d'une chaufferie bois à Sathonay-Camp.
B-2011-09-01/03	Demande de permis de construire pour la réalisation de la chaufferie de Sathonay-Camp.
B-2011-09-27/01	Règlement intérieur de la formation.
B-2011-09-27/02	Constitution d'une entente des syndicats d'énergies de Rhône-Alpes – « pôle énergies Rhône-Alpes ».
B-2011-09-27/03	Convention de prise en charge financière d'un raccordement au chauffage urbain ZAC du Contal à La Tour de Salvagny, SIGERLy – groupe Bremond.
B-2011-09-27/04	Études énergétiques : diagnostic énergétique de l'hôtel de ville de Saint-Priest demande de subventions auprès de l'ADEME et de la région Rhône-Alpes.
B-2011-09-27/05	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de Millery pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et d'éclairage public – rue et chemin de la petite Galée à MILLERY 2 <sup>ème</sup> tranche.
B-2011-09-27/06	Annulation de la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Lyon service voirie circulation

gestion centralisée (VCGC) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de modification du réseau de signalisation - rue Lionel Terray à BRON.

B-2011-09-27/07 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SYDER pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux rue de la Grande Borne sur les communes de Ternay, Communay et Sérézin-du-Rhône.

B-2011-09-27/08 Demande de subvention auprès de la Région pour la chaufferie et le réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

### **Le Comité syndical**

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions des Bureaux des 1<sup>er</sup> et 27 septembre 2011 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C\_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



C-2011-10-12/03

### **COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

- Considérant qu'en vertu de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité SIGERLY en vigueur depuis le 28 juin 2006, le concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante chaque année avant le 30 juin un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée ;
- Considérant que le CRAC 2010 de la distribution publique d'électricité SIGERLY a été présenté par le concessionnaire ERDF aux membres du bureau restreint le 5 juillet 2011 ;
- Considérant l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales : « *Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* » ;
- Après avoir pris connaissance du CRAC 2010 du concessionnaire ERDF, téléchargeable dès le 5 octobre 2011 par tous les membres titulaires du comité depuis la plateforme extranet du SIGERLY ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

## Le Comité syndical

- PREND ACTE des éléments du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique d'électricité SIGERLy pour l'année 2010.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



C-2011-10-12/04

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2010 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

- Considérant qu'en vertu de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, le concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante chaque année avant le 30 juin un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée ;
- Considérant que le CRAC 2010 de la distribution publique de gaz SIGERLy a été présenté par le concessionnaire GrDF aux membres du bureau restreint le 8 juillet 2011 ;
- Considérant l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales : « *Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* » ;
- Après avoir pris connaissance du CRAC 2010 du concessionnaire GrDF téléchargeable dès le 5 octobre 2011 par tous les membres titulaires du comité depuis la plateforme extranet du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

## Le Comité syndical

- PREND ACTE des éléments du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz SIGERLy pour l'année 2010.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2011</b>
---

Conformément à l'instruction M14, le Comité est prié de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Dépenses de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montant
605 (011)	Achat de matériels	<b>+ 217 350,00</b>
668 (66)	Autres charges financières	<b>+ 8 650,00</b>
<b>Total</b>		<b>226 000,00</b>

- **Recette de fonctionnement**

Nature	Libellé	Montant
70878 (70)	Remboursement par autres redevables	<b>+ 10 000,00</b>
74758 (74)	Participations autres groupements	<b>+ 8 000,00</b>
7478 (74)	Subvention autres organismes	<b>+ 2 500,00</b>
757 (75)	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	<b>+ 200 000,00</b>
7788 (77)	Produits exceptionnels divers	<b>+ 5 500,00</b>
<b>Total</b>		<b>226 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes.

- **Dépenses d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
458133	Opération d'investissement sous mandat PIERRE BENITE rue des Martyrs	<b>+ 36 000,00</b>
458134	Opération d'investissement sous mandat MILLERY rue de la Gallée T2	<b>+ 25 000,00</b>
458135	Opération d'investissement sous mandat BRON rue Bramet	<b>+ 65 000,00</b>
458136	Opération d'investissement sous mandat DECINES rue Marat	<b>+ 35 000,00</b>
458137	Opération d'investissement sous mandat Pierre BENITE rue Salengro	<b>+ 24 000,00</b>
458138	Opération d'investissement sous mandat FEYZIN	<b>+ 40 000,00</b>



	rue Dr Long	
2315 (23)	Immobilisations en cours	+ 405 000,00
27638 (041)	Créances sur des collectivités et établissements publics	+ 658 447,87
27638 (27)	Créances sur des collectivités et établissements publics	- 658 447,87
<b>Total</b>		<b>630 000,00</b>

• **Recettes d'investissement**

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
458233	Opération d'investissement sous mandat PIERRE BENITE rue des Martyrs	+ 36 000,00
458234	Opération d'investissement sous mandat MILLERY rue de la Gallée T2	+ 25 000,00
458235	Opération d'investissement sous mandat BRON rue Bramet	+ 65 000,00
458236	Opération d'investissement sous mandat DECINES rue Marat	+ 35 000,00
458237	Opération d'investissement sous mandat Pierre BENITE rue Salengro	+ 24 000,00
458238	Opération d'investissement sous mandat FEYZIN rue Dr Long	+ 40 000,00
13258 (13)	Groupement de collectivités	+ 300 000,00
2315 (23)	Installations matérielles et outillages techniques	+ 5 000,00
238 (23)	Avance sur immobilisation corporelle	+ 100 000,00
1641 (041)	Emprunts et dettes assimilées	+ 658 447,87
1641 (16)	Emprunts et dettes assimilées	- 658 447,87
<b>Total</b>		<b>630 000,00</b>

**BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

**Vue d'ensemble du budget voté par nature**  
**Section de fonctionnement**

<b>Libellé</b>		<b>Total prévisions budgétaires votées (en €uros)</b>	<b>Propositions nouvelles DM1 (en €uros)</b>	<b>Total budgétaire (en €uros)</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	5 302 571,78	<b>217 350,00</b>	5 519 921,78
012	Charges de personnel	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00

014	Atténuation de produits	11 880 000,00	0,00	11 880 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 287 458,52	0,00	14 287 458,52
042	Opérations d'ordre entre section	85 300,00	0,00	85 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 317 000,00	0,00	1 317 000,00
66	Charges financières	2 067 125,06	<b>8 650,00</b>	2 075 775,06
67	Charges exceptionnelles	36 800,00	0,00	36 800,00
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>		<b>37 076 255,36</b>	<b>+ 226 000,00</b>	<b>37 302 255,36</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>				
002	Virement de la section de fonctionnement	7 929 284,60	0,00	7 929 284,60
013	Atténuations de charges	12 000,00	0,00	12 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	315 500,00	<b>10 000,00</b>	325 500,00
73	Impôts et taxes	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00
74	Dotations et participations	12 826 470,76	<b>10 500,00</b>	12 836 970,76
75	Autres produits gestion courante	3 955 000,00	<b>200 000,00</b>	4 155 000,00
76	Produits financiers	8 000,00	0,00	8 000,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	<b>5 500,00</b>	35 500,00
<b>Total recettes de Fonctionnement</b>		<b>37 076 255,36</b>	<b>+ 226 000,00</b>	<b>37 302 255,36</b>

## BUDGET 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

### Vue d'ensemble du budget voté par nature

#### Section d'investissement

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en Euros)	Propositions nouvelles DM1 (en Euros)	Total budgétaire (en Euros)
<b>Dépenses d'investissement</b>				
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses d'investissement imprévues	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	10 710 000,00	<b>658 447,87</b>	11 368 447,87

13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Remboursement d'emprunts & dettes assimilées	12 724 000,00	0,00	12 724 000,00
20	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	84 142,83	0,00	84 142,83
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	881 497,34	0,00	881 497,34
23	Immobilisations en cours	27 163 404,69	<b>405 000,00</b>	27 568 404,69
27	Autres immobilisations financières	3 459 243,30	<b>- 658 447,87</b>	2 800 795,43
4581	Opérations pour compte de tiers	615 765,64	<b>225 000,00</b>	840 765,64
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>55 638 053,80</b>	<b>630 000,00</b>	<b>56 268 053,80</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
001	Résultat d'investissement reporté	4 758 287,43		4 758 287,43
021	Virement de la section de fonctionnement	14 287 458,52	0,00	14 287 458,52
024	Produits des cessions	627 720,00	0,00	627 720,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 300,00	0,00	85 300,00
041	Opérations patrimoniales	10 710 000,00	<b>658 447,87</b>	11 368 447,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	579 209,31	<b>300 000,00</b>	879 209,31
16	Emprunts et dettes assimilées	19 526 447,87	<b>- 658 447,87</b>	18 868 000,00
23	Immobilisations en cours	800 000,00	<b>105 000,00</b>	905 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 834 278,67	0,00	1 834 278,67
4582	Opérations pour compte de tiers	929 352,00	<b>225 000,00</b>	1 154 352,00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>55 638 053,80</b>	<b>630 000,00</b>	<b>56 268 053,80</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

### **Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal 2011 du SIGERLY.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION C-2011-06-15\_08  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010  
DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR LA TOUR DE SALVAGNY**

Il est proposé aux membres du Comité de modifier l'affectation du résultat, délibération votée lors du Comité syndical du 15 juin 2011, afin de procéder au règlement en section d'investissement de frais d'actes notariés liés à l'acquisition du terrain de la chaufferie bois de La Tour de Salvagny.

Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :  
(les deux dernières lignes **G**) et **H**) sont modifiées)

Résultat de fonctionnement	Comité du 15 juin 2011	Nouveaux montants proposés
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u>	- 919,38 €	- 919,38 €
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	17 356,64 €	17 356,64 €
<b>C</b> <b>Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	16 437,26 €	16 437,26 €
<b>D</b> <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement)	-212 068,62 €	- 212 068,62 €
<b>E</b> <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (excédent de financement)	208 733,10 €	208 733,10 €
<b>F</b> <b>Besoin de financement (= D + E)</b>	- 3 335,52 €	- 3 335,52 €
<b>AFFECTATION = C (= G + H)</b>	16 437,26 €	16 437,26 €
<b>G) Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (= couverture du besoin de financement F)</b>	3 335,52 €	<b>4 500,00 €</b>
<b>H) Report en fonctionnement Recettes 002</b>	13 101,74 €	<b>11 937,26 €</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
  - en réserve d'investissement une recette complémentaire au compte 1068 pour **1 164,48 €**,

en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 une diminution du « résultat de fonctionnement reporté » pour **1 164,48 €**.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE  
« RESEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »**

Conformément à l'instruction M4, le Comité est prié de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget annexe « Réseau de chaleur La Tour de Salvagny », l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1.

### SECTION D'EXPLOITATION

- **Dépenses d'Exploitation**

Nature	Libellé	Montant (en €uros)
6156	Maintenance	- 64,48
6215	Personnel affecté par la collectivité	- 1 100,00
<b>Total</b>		<b>- 1 164,48</b>

- **Recettes d'Exploitation**

Nature	Libellé	Montant (en €uros)
002	Excédent antérieur reporté	- 1 164,48
<b>Total</b>		<b>- 1 164,48</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Exploitation**

Nature	Libellé	Montant (en €uros)
2111 (21)	Immobilisations corporelles – terrain (notaire)	1 164,48
2111 (041)	Immobilisations corporelles – terrain	23 400,00
2315 (23)	Immobilisations en cours	15 700,00
<b>Total</b>		<b>40 264,48</b>

- **Recettes d'Exploitation**

Nature	Libellé	Montant (en €uros)
1068	Réserves	1 164,48
1318 (13)	Subvention d'équipement	15 700,00
1316 (041)	Subvention d'équipement	23 400,00
<b>Total</b>		<b>40 264,48</b>

**BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR LA TOUR DE SALVAGNY » 2011  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

**Vue d'ensemble du budget voté par nature**

**SECTION D' EXPLOITATION**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses d'exploitation</b>				
011	Charges à caractère général	46 138,70	- 64,48	46 074,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 983,00	- 1 100,00	1 883,00
023	Virement à la section d'investissement	9 575,00	0,00	9 575,00
042	Opérations d'ordre entre section	25 684,00	0,00	25 684,00
66	Charges financières	14 505,04	0,00	14 505,04
67	Charges exceptionnelles	50,00	0,00	50,00
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>98 935,74</b>	<b>- 1 164,48</b>	<b>97 771,26</b>
<b>Recettes d'Exploitation</b>				
002	Excédent de fonctionnement	13 101,74	- 1 164,48	11 937,26
042	Opérations d'ordre entre section	10 129,00	0,00	10 129,00
70	Ventes de prod fab, prest serv, mar	40 505,00	0,00	40 505,00
75	Autres produits de Gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 200,00	0,00	35 200,00
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>98 935,74</b>	<b>- 1 164,48</b>	<b>97 771,26</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en Euros)	Propositions nouvelles DM1 (en Euros)	Total budgétaire (en Euros)
<b>Dépenses d'investissement</b>				
001	Résultat d'investissement reporté	212 068,62	0,00	212 068,62
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 129,00	0,00	10 129,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	<b>23 400,00</b>	23 400,00
16	Emprunts	25 130,00	0,00	25 130,00
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles	0,00	<b>1 164,48</b>	1 164,48
23	Immobilisations en cours	0,00	<b>15 700,00</b>	15 700,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>247 327,62</b>	<b>40 264,48</b>	<b>287 592,10</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 575,00	0,00	9 575,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 684,00	0,00	25 684,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	<b>23 400,00</b>	23 400,00
1068	Réserves	3 335,52	<b>1 164,48</b>	4 500,00
13	Subventions d'investissement	208 733,10	<b>15 700,00</b>	224 433,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>247 327,62</b>	<b>40 264,48</b>	<b>287 592,10</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

### Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget an nexa « Réseau de chaleur La Tour-de-Salvagny » 2011.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



**ADOPTION DU RÉGLEMENT DE SERVICE PUBLIC LOCAL DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL POUR LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SIGERLy**

**Préambule :**

*Le texte de loi cité ci-après a été abrogé par l'ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011, portant codification de la partie législative du code de l'énergie, non encore ratifiée à ce jour (projet de loi en discussion, les références correspondantes seront précisées ultérieurement)*

- Considérant que la convention de concession et le cahier des charges pour la distribution publique de gaz du SIGERLy en date du 30 mars 1994 n'intègrent pas la partie fourniture aux tarifs réglementés de vente ;
- Considérant que le service public local de fourniture de gaz est organisé par les autorités organisatrices de la distribution publique de gaz ;
- Considérant que pour les clients qui bénéficient des tarifs réglementés de vente mentionnés à l'article 7 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003, les fournisseurs de gaz naturel exercent leur activité dans les conditions fixées par leur autorisation de fourniture ainsi que par le règlement de service public local ;
- Considérant que le règlement du service public local de fourniture de gaz naturel a pour objet de définir certaines modalités de la fourniture de gaz naturel aux clients raccordés au réseau de distribution publique de gaz naturel qui bénéficient de l'un des tarifs réglementés de vente mentionnés à l'article 7 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 ;
- Après avoir pris connaissance du projet de règlement de service public local de fourniture de gaz naturel pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy annexé à la présente délibération et téléchargeable dès le 5 octobre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme extranet du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

**Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE les termes du règlement de service public local de fourniture de gaz naturel pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy, annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président à notifier l'adoption par le SIGERLy du présent règlement de service public local de fourniture de gaz naturel au fournisseur en charge des tarifs réglementés de vente du gaz..

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



**REDEVANCE ANNUELLE DE CONCESSION ELECTRICITE R2 DITE D'INVESTISSEMENT -  
EMISSION DE TITRES DE RECETTES COMPLEMENTAIRES  
A L'ENCONTRE D'ERDF POUR R2 2010 ET 2011**



- Considérant la décision unilatérale d'ERDF de rendre inéligibles pour R2 2010 les dépenses d'investissement d'éclairage public mandatées par les collectivités non membres du SIGERLy sans mandat d'opération de la commune membre,
- Considérant la rencontre entre monsieur ABADIE, président du SIGERLy et madame BELLON, présidente du directoire d'ERDF le 26 janvier 2011,
- Considérant la position déjà affichée par le Syndicat lors de la présentation des CRAC électricité 2009 par ERDF, de refuser de changer la règle pour les opérations mandatées l'année pénultième,
- Considérant la décision unilatérale d'ERDF de rendre inéligibles pour R2 2011 les dépenses d'investissement pour l'achat de fournitures de matériels d'illuminations et les installations de mise en lumière du patrimoine, mandatées par les collectivités membres du SIGERLy,
- Considérant la décision unilatérale d'ERDF de rendre inéligibles pour R2 2011 les dépenses d'investissement d'éclairage public mandatées par les collectivités non membres du SIGERLy sans mandat d'opération de la commune,
- Considérant les deux courriers recommandés adressés par le SIGERLy le 21 juillet 2011 signifiant à ERDF l'émission de trois titres de recettes complémentaires correspondants aux sommes rendues inéligibles par ERDF, respectivement 444 805,24 € au titre de R2 2010, 178 788,08 € et 38 848,59 € au titre de R2 2011,
- Considérant le courrier en date du 21 juillet 2011 adressé par le SIGERLy à madame BELLON, présidente du directoire d'ERDF,
- Considérant les courriers de réponse d'ERDF reçus 14 septembre 2011, adoptant une posture juridique et sollicitant le recours gracieux contre ces deux titres sous peine d'engager une procédure de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif,
- Considérant la décision du SIGERLy d'annuler à la date du 20 septembre 2011 les trois titres de recettes précités avant l'échéance légale de recouvrement, afin de consulter le Comité sur une décision de poursuivre l'action,
- Après avoir pris connaissance desdits courriers échangés, téléchargeables dès le 5 octobre 2011 par tous les membres titulaires du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy,

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, vice-président*

### **Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le Président du SIGERLy à saisir la commission de conciliation de la FNCCR afin de tenter de régler par cette voie notre différend avec ERDF,
- AUTORISE le Président du SIGERLy, en fonction des conclusions de la commission de conciliation précitée, d'émettre à l'encontre d'ERDF les titres de recettes complémentaires correspondants à R2 2010 et R2 2011 en cas d'impossibilité de conciliation entre les deux parties.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



<b>ADMISSION EN NON VALEUR</b>
--------------------------------

Le 3 octobre 2008, le SIGERLy a émis un titre de recette à l'encontre de la société d'assurances CREYX ET CHUZEL ASSURANCES pour un montant de 2 876,14 € concernant un sinistre d'éclairage public sur la commune de COUZON-AU-MONT-D'OR.

La société d'assurances a été cédée et n'est plus inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence le comptable n'a pas pu recouvrer le titre. Conformément à sa demande du 23 septembre 2011, il convient d'admettre en non valeur le titre correspondant.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

### Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE d'admettre en non valeur le produit non recouvré, et d'imputer la dépense au compte 654 chapitre 65.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



<b>MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION C-2008-04-09/05 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE COMITÉ AU PRÉSIDENT JUSQU'À LA FIN DE SON MANDAT</b>
---

Par délibération du 9 avril 2008, référencée C-2008-04-09/05, le Comité a chargé le Président du SIGERLy pour la durée de son mandat, d'un certain nombre de compétences sur la base de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales. Le contenu de ce dernier a cependant été modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79. Il convient donc de compléter la délibération citée ci-dessus afin de prendre en compte ces évolutions.

- A)** En vertu de la délibération citée, le Président pouvait « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

La présente inscription est modifiée comme telle: « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

- B)** En vertu de la délibération citée, le Président pouvait « *intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui* », il convient d'ajouter que le Président pourra également se servir de cette attribution pour « *toutes les affaires concernant l'ensemble du contentieux du syndicat* » ;

- C) La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, codifiée à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, a assoupli considérablement le régime des délégations des signatures, et étend ce dernier aux responsables de services. Considérant qu'à ce jour la délibération citée ci-dessus ne précise pas que le Président du SIGERLy peut déléguer sa signature aux chefs de services du SIGERLy, alors que la loi le permet, et que cette possibilité est motivée par des raisons de simplification de fonctionnement du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

### **Le Comité syndical**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE la modification de la délibération C-2008-04-09/05 conformément aux paragraphes A et B ;
- AUTORISE le Président à déléguer sa signature au directeur général des services ainsi qu'aux chefs de services conformément au paragraphe C.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*



C-2011-10-12/12

<b>PROTOCOLE TRANSACTIONNEL À SIGNER AVEC LES RIVERAINS DE LA CHAUFFERIE DE SATHONAY-CAMP DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ 09.06</b>
--

Dans le cadre de l'exécution du marché n°09.06 relatif à la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois sur la commune de Sathonay-Camp, des travaux de terrassement et une berlinoise viennent d'être réalisés. Ces derniers ont causé des dommages matériels mineurs aux riverains, mais qui demandent réparation.

La solution retenue pour indemniser ces derniers est la signature d'un protocole d'accord, c'est-à-dire un mode alternatif de règlement des conflits, nommé « transaction » au visa de l'article 2044 du Code civil. En vertu d'une jurisprudence constante, la personne publique peut transiger, mais l'exécutif, en l'espèce, le Président du SIGERLy, doit être habilité par l'organe délibérant, dans le cas présent, le Comité.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

### **Le Comité syndical**

Par : 61 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions

- AUTORISE le Président à signer un protocole d'accord avec chacun des riverains victimes de dommages matériels.

Les crédits correspondants aux éventuelles dépenses sont inscrits au budget 2011.

*Date de réception en Préfecture : 20/10/2011*

*Date d'affichage : 20/10/2011*